



**Direction des Services Pénitentiaires
d'Outre-Mer
Centre Pénitentiaire de Saint-Denis**

**ARRÊTÉ N° 33/24 EN DATE DU 01/05/2024
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVE A LA GESTION DES MINEURS**

**Julie LATOU,
Cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire de SAINT-DENIS**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 113-66 et R. 234-1 ;

Vu le décret du 22 mars 2023 substituant la dénomination « direction des services pénitentiaires d'outre-mer » à la dénomination « mission des services pénitentiaires d'outre-mer » ;

Vu les articles D 218-18 à D 211-21 du code pénitentiaire ;

Vu les articles L 211-1 à L 211-7 du code pénitentiaire ;

Vu la circulaire NORJUSK12400006C du 21 février 2012 relative à la procédure d'orientation des personnes détenues condamnées ;

Vu la circulaire du 24 mai 2013 relative au régime de détention des mineurs ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUEGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, Cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 02 Janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Muriel GUEGAN, directrice des services pénitentiaires d'Outre-mer à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 17 Juillet 2023 nommant Madame Julie LATOU en qualité de chef d'établissement du Centre pénitentiaire de SAINT-DENIS,

Vu l'arrêté n° 2024/10-04 du 10 avril 2024 de la Directrice des Services Pénitentiaires d'outre-mer, portant délégation de signature spéciale relative à la gestion des mineurs

Arrête

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

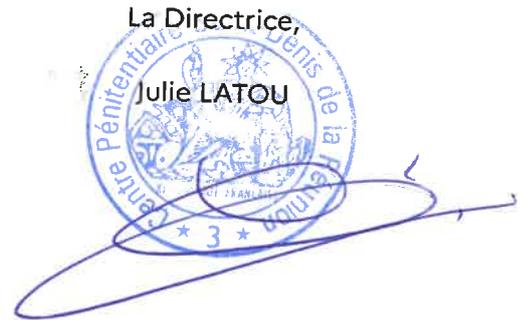
*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Mme Nadia CALCAGNILE, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la Cheffe d'établissement
- M. Jean-Denis SAINT-AGNAN, directeur des services pénitentiaires – directeur adjoint,
- M. Luc PEREZ, Chef de service pénitentiaire chef de détention,
- Mme Anne Cécile LEROY Cheffe de service pénitentiaire, adjointe au Chef de détention

- afin de pouvoir procéder au maintien d'une personne détenue jeune majeure au quartier mineur six mois après la date d'anniversaire de sa majorité.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et affiché au sein de centre pénitentiaire de Saint-Denis.

La Directrice,
Julie LATOU



Diffusion : Préfecture de La Réunion – Direction des Services Pénitentiaires d'Outre-Mer
Destinataires : Direction – Personnels ayant reçu délégation – Secrétariat - BGD
Affichage : Quartier mineurs